



Val-d'Illiez, le 3 juin 2022

COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

# AVIS

---

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que M. Nicolas Pivin, Route du 31 décembre 13, 1201 Genève, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

- |                               |   |                                                                                                                                               |
|-------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Locaux et emplacements</b> | : | Bâtiment sur parcelle n°34,<br>Place du Village 1, 1873 Val-d'Illiez                                                                          |
| <b>Enseigne</b>               | : | Peanut Lodge & Winstub                                                                                                                        |
| <b>Prestations</b>            | : | Offre d'hébergement, de mets et de<br>boissons avec ou sans alcool à<br>consommer sur place ou à l'emporter, bar,<br>séminaires et événements |
| <b>Heures d'ouverture</b>     | : | De 08h00 à minuit du lundi au jeudi et le<br>dimanche<br>De 08h00 à 02h00 le vendredi et le<br>samedi                                         |
| <b>Début de l'activité</b>    | : | De suite                                                                                                                                      |

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

**L'Administration communale**